

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Avant la mobilité :

L'anglais est enseigné aux étudiants à hauteur de 60h dans le dispositif de formation, centré sur les connaissances du vocabulaire professionnel à l'oral et à travers des articles professionnels dans le domaine de la santé et des soins.

Le niveau linguistique de nos candidats à la mobilité européenne sera évalué par le coordinateur en collaboration avec le professeur d'anglais de l'institut de formation en regard des résultats aux évaluations, du niveau de participation aux enseignements et de leur capacité à converser.

Le coordinateur Erasmus et les étudiants candidats à la mobilité bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour renforcer leurs capacités linguistiques. Cet accompagnement sera assuré par notre professeur d'anglais.

Pendant la mobilité :

Le professeur d'anglais de l'institut reste une ressource pour le personnel et les étudiants entrants.

Il existe un recensement au niveau de notre établissement de santé des personnels maîtrisant l'anglais ou d'autres langues étrangères.

L'affectation en stage des étudiants entrants pourra être réalisée en fonction de ces ressources linguistiques internes.

Les appréciations de stage ou d'évaluations théoriques pourront être libellées en anglais à la demande des étudiants entrants.

Le soutien linguistique en langue française pourra être assuré par la dispensation de cours de français aussi bien pour les étudiants que le personnel entrants.

Par ailleurs notre documentaliste peut constituer une ressource pour développer des bibliographies en langues étrangères.